



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2018
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant suppléant de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 14 novembre 2018 indiquant que M. Tiémoko Moriko a été nommé représentant suppléant de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

